

Commune de CIVRAC-DE-BLAYE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°2023-039

Date de Convocation : 20/11/2023	Décisions N° : 1	Membres : En Exercice : 14	Présents : 14	Votants : 13
<p>Le 24/11/2023 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de DUMAS Florian.</p> <p>Etaient présents : F. DUMAS (Le Maire), F. MATHE (Adjointe), F. BOULOT, L. BOUVERET, E. CANU, M-H. DUPUY, M. GRACIA, A. GRIMARD, F. RIVIER.</p> <p>Etaient Absents ou excusés : A. CAVARD (pouvoir à F. DUMAS), O. CLABAUX (pouvoir à F. MATHE), A. GUILLOT (pouvoir à M. GRACIA), N. MOTARD (pouvoir à F. BOULOT), E. POUIT.</p>				

Objet : Décision Modificative 1 – budget principal

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2023

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 2315 / OPFI	Installations, matériel et outillage techniques	16 172,26	
	Total	16 172,26	0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 2031 / OPFI	Frais d'études	16 172,26	
	Total	16 172,26	0,00

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 24 novembre 2023
Pour extrait certifié conforme délibéré le 24 novembre 2023

Le Maire, Florian DUMAS

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.